CONSEIL MUNICIPAL
15 mars 2022 – Compte rendu succinct

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de Conseillers absents : 9
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 09 mars 2022
-

Madame Sandrine LUTARD a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DE SOUZA Bernard	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			Arrivée à 18h45 DEL.2022.03.15-001
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie		X		DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
CHHIM Catherine	X			
VINCE Bernard		X		DE SOUZA Bernard
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		VERDIER Marc
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane		X		CHARTIER Marie-Laetitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X		FARTHOUAT Jean-Marc
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DEL.2022.03.15-001 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2021

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021.
-

DEL.2022.03.15-002 : Motion contre la fermeture de la piste sécante de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'adopter cette motion

DEL.2022.03.15-003 : Bilan des cessions et acquisitions foncières 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DE SOUZA
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** le bilan des cessions et acquisitions foncières 2021 tel que présenté ci-dessus et qui sera annexé au Compte administratif 2021.

DEL.2022.03.15-004 : Adhésion de la commune à une convention de groupement de commandes avec Bordeaux Métropole dans le cadre de l'OAIM Parc des Jalles

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DE SOUZA
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes,
- **Désigne** Bordeaux Métropole, représentée par son Président Monsieur Alain ANZIANI, comme coordonnateur du groupement,
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

DEL.2022.03.15-005 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX Benjamin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Décide :
- D'autoriser Madame Le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
Madame Le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DEL.2022.03.15-006 : Prime de fin d'année des agents contractuels

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX Benjamin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** les modalités d'attribution du régime indemnitaire au personnel contractuel de la Ville de Parempuyre telles qu'énoncées ci-dessus.

DEL.2022.03.15-007 : Versement d'une subvention au CCAS de Parempuyre

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX Benjamin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** de verser un acompte de subvention au C.C.A.S pour un montant de 60 000 € ;
- **Décide** que le montant de cet acompte sera intégralement repris dans le budget 2022 sur l'article 657362 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération

DEL.2022.03.15-008 : Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2022

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX Benjamin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- Acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus.

DEL.2022.03.15-009 : Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 09 novembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX Benjamin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 28
Contre : 0
Abstention(s) : 0

DECIDE
Article 1 :
d'approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 9 novembre 2021 joint en annexe.

Article 2 :
d'autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2022 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 43 178 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 663 590 €.

Article 3 :
d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.